

Lu l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre sur le *Bill* qui continue, pour un tems limité, la levée des Droits imposés par l'Acte Provincial de la quarante-cinquième année de Sa Majesté, George Trois, Chapitre treize, et fait l'application d'une certaine somme d'argent aux fins y mentionnées.

En conséquence la Chambre s'est formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire,

Mr. *Dénéchau* a pris la Chaire du Comité,

Mr. l'Orateur a repris la Chaire,

Et Mr. *Dénéchau* a fait rapport que le Comité avoit passé le *Bill* en entier, et y avoit fait plusieurs amendemens qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de les recevoir.

ORDONNE', que le rapport soit reçu Lundi prochain.

Alors, sur motion de Mr. *Durocher*, secondé par Mr. *Blouin*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 25^e. Février, 1811.

UN *Bill* grossoyé pour accorder à *John Molson* le droit et privilège exclusifs de naviguer un ou plusieurs *Steam Boats*, entre Québec et Montréal, sur le Fleuve Saint Laurent, a été lu pour la troisième fois.

Mr. *Viger* a proposé, secondé par Mr. *Durocher*,

Que l'amendement suivant soit fait au *Bill*, savoir :